

fabrice.richou - fabrice.richou@developpement-durable.gouv.fr

le marinRéservé
aux abonnés

Interview | Hervé Berville : « Le secteur maritime offre des potentiels multiples »

Publié le 14/02/2023 12:19 | Mis à jour le 14/02/2023 19:06

Hervé Berville, le secrétaire d'État chargé de la mer, est attaché à développer l'offre de formation maritime, en France métropolitaine comme dans les territoires outre-mer. Et à améliorer sa visibilité. Un passage obligé si l'on veut œuvrer en faveur de l'attractivité des métiers.

À plusieurs reprises depuis votre arrivée au gouvernement, notamment aux Assises de l'économie de la mer organisées par « le marin », vous avez mentionné la formation aux métiers maritimes comme un point important de votre feuille de route. Pourquoi y êtes-vous si attaché ?

Parce que c'est incontournable. Nous ne pourrions atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés de protection des océans, de développement de l'économie maritime ou encore de développement de nos modèles de pêches sans mettre les femmes et les hommes au cœur de notre stratégie. Et pour que ces derniers restent des experts du monde maritime, il faut continuer à

former. C'est implacable. Et comme nous avons aussi pour ambition d'être une grande nation maritime, à la hauteur de la diversité de nos territoires, nous devons développer cette offre de formation et en relancer la dynamique. Qui plus est dans une période où les souverainetés économique, énergétique et alimentaire deviennent des enjeux majeurs. En plus de la grande diversité des métiers qui le composent, le secteur maritime offre des potentiels multiples et permet de belles évolutions de carrière.

La mise en place d'un portail dédié (lire ci-dessous) vise-t-elle justement à donner une meilleure visibilité à l'ensemble des formations et, de facto, à la diversité des métiers de la mer ?

Oui, c'est la genèse de ce portail. Car si nous avons pléthore de métiers, ils restent très souvent méconnus. Et que dire des formations qui y conduisent. Nous devons rendre tout cela visible, lisible et valoriser les parcours proposés. Nous formons à des métiers d'excellence qui souffrent d'un manque d'attractivité car ils sont méconnus, il faut donc changer la donne. La filière pourra ainsi prendre sa part dans l'objectif de plein-emploi visé par le président Emmanuel Macron. Cela ne peut et ne doit se faire sans elle.

« Quels meilleurs ambassadeurs des métiers de la mer que ceux qui les pratiquent ? »

Au manque de visibilité s'ajoute aussi une mauvaise image tenace de certains métiers du secteur, comment l'améliorer ?

Il revient aux politiques de lutter contre les archétypes parfois véhiculés, notamment par des organisations qui ignorent tout de la réalité de ces métiers. Il nous revient aussi de tout faire pour favoriser un discours de vérité et améliorer, le cas échéant, certaines conditions de travail effectivement difficiles. L'idée n'est pas de flouter la réalité. Au contraire, elle est de montrer que les professionnels sont les premiers à œuvrer pour faciliter l'exercice de leurs métiers. Et qu'ils s'engagent eux aussi dans des chantiers majeurs qui ont du sens : la décarbonation des navires ; la modernisation des flottilles de pêches et des halles à marées ; l'automatisation des tâches les plus difficiles ; la transition énergétique... Maintenant, il faut aussi que ces professionnels prennent la parole quand on la leur donne, qu'ils parlent de leur quotidien, qu'ils expliquent leur savoir-faire. Quels meilleurs ambassadeurs des métiers de la mer que ceux qui les pratiquent ? C'est aussi pour cela que des rendez-vous comme *les Jeudis de l'innovation maritime* (NDLR : lancés le 26 janvier) existent, il faut valoriser davantage notre excellence maritime.

En manque cruel de bras, les industriels, navals ou nautiques notamment, favorisent l'apprentissage et l'alternance pour former et recruter. En quoi l'État peut-il aider les professionnels de la mer à développer encore plus ce type de formation ? À la pêche par exemple, les lycées volontaires regrettent un manque de moyens pour accompagner les alternants.

Entre 2017 et 2022, le nombre d'apprentis a doublé en France. Le monde maritime doit effectivement pouvoir profiter de cet élan, même si les spécificités de certaines formations, qui relèvent de conventions internationales par exemple, compliquent un peu la donne. Maintenant, effectivement, nous ne pouvons accepter que certaines classes réservées aux alternants ferment faute de moyens alors que la demande existe. Dans les prochains mois, en parallèle de la campagne sur l'attractivité des métiers que nous nous apprêtons à lancer, nous œuvrerons aux côtés des régions et des lycées maritimes afin de tout remettre à plat et de voir comment les accompagner au mieux. Nous regardons aussi à renforcer les coordinations et mutualisations possibles entre lycées pour gagner, par exemple, du temps de gestion, pour aider à dépasser certaines difficultés

administratives... Et à développer l'idée de campus mer avec l'ENSM. D'autant que les BTS formeront demain de futurs officiers. Enfin, avec le plan de relance du gouvernement, nous avons investi près de 12 millions d'euros dans les lycées maritimes pour leurs moyens (y compris des navires innovants) et leur communication, afin de leur permettre d'attirer davantage et de répondre aux demandes nouvelles. Nos discussions doivent donner lieu à des solutions concrètes en ce sens. Des solutions qui seront présentées au prochain comité interministériel de la mer (Cimer), présidé par la Première ministre, le 2 juin.

« Les femmes ont toute leur place à bord de la filière mer, elles le montrent chaque jour. »

Du côté de la formation continue, l'offre vous semble-t-elle suffisante en vue des enjeux de la filière ? Ne faudrait-il pas, là aussi, favoriser son développement pour attirer un maximum de personnes en reconversion ?

Il faut déjà aller au bout de la réforme de la formation continue lancée par la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir et intégrer les spécificités maritimes à un maximum de certifications. Et je crois beaucoup en ce que nous avons mis en œuvre en faisant de Pôle emploi Occitanie la porte d'entrée des offres et demandes d'emploi pour toute la filière mer dans tout le territoire, avec des conseillers spécialisés dont l'expertise progressera et s'adaptera au mieux aux attentes des professionnels. Sans compter que cela favorisera aussi la visibilité des métiers et des besoins pour des formations les plus ajustées possible.

Si les professionnels de la mer veulent disposer, demain, de la main-d'œuvre nécessaire à leurs besoins, il faut également qu'ils attirent davantage de femmes. Comment faire pour favoriser cela ?

Les femmes ont toute leur place à bord de la filière mer, elles le montrent chaque jour. Il faut d'abord continuer à travailler sur les conditions d'accueil des femmes sur les lieux de travail, comme à bord des navires par exemple. Et à faire en sorte que les interruptions de carrière, notamment liées à la maternité, ne soient pas pénalisantes. Luttons aussi, dans la filière mer comme partout ailleurs dans notre société, contre toutes les attitudes sexistes. Ensuite, soutenons toutes les actions volontaristes menées auprès des plus jeunes et destinées à leur confirmer que si la mer a longtemps été plutôt perçue comme une histoire d'hommes, elle doit désormais se conjuguer pleinement au féminin. Enfin, faisons connaître les professionnelles de la filière, invitons-les à témoigner, valorisons leurs parcours, appuyons-nous sur le travail d'organisations qui font un boulot remarquable comme Wista. Je crois beaucoup à la force de l'exemple.





Les territoires d'outre-mer doivent aussi disposer de leur offre de formation maritime pour Hervé Berville. Ici en visite à La Réunion en novembre. (Photo : Raphaël Ortscheidt)

Pour terminer, parlons de l'outre-mer, en fort déficit de capacités de formation, que ce soit à la pêche, aux industries navales ou tout autre secteur maritime. Il est donc urgent de créer l'offre...

C'est certain. Un prérequis toutefois si l'on veut continuer à attirer des pêcheurs outre-mer : il est urgent de moderniser les navires domiens et de permettre le renouvellement de la flotte. Avec Jean-François Carenco et Laurence Boone (*NDLR : le ministre délégué chargé des outre-mer et la secrétaire d'État en charge de l'Europe*), nous poursuivons le travail mené auprès de la Commission européenne pour qu'elle donne enfin son aval aux aides d'État et nous espérons bien que les premiers investissements destinés à cette modernisation seront lancés en 2023. Pour ce qui est de l'offre de formation en tant que telle, c'est vrai que c'est compliqué. Mais je suis persuadé que si les collectivités locales, les professionnels d'outre-mer et l'État continuent de travailler de concert pour développer l'offre, alors ça marchera. Sur ma proposition, la Première ministre Élisabeth Borne a décidé de pérenniser le fonds d'intervention maritime (15 millions d'euros) qui permet par exemple d'investir dans des simulateurs, des navires-écoles et d'autres matériels importants pour les enseignements. J'ai pu par exemple le constater à La Réunion *quand je m'y suis rendu en novembre*. L'objectif est que, dans cinq ans, chaque territoire ultramarin ait les bases pour créer ou développer son offre de formation. C'est vital car notre pleine souveraineté économique, énergétique et alimentaire se fera avec les outre-mer.

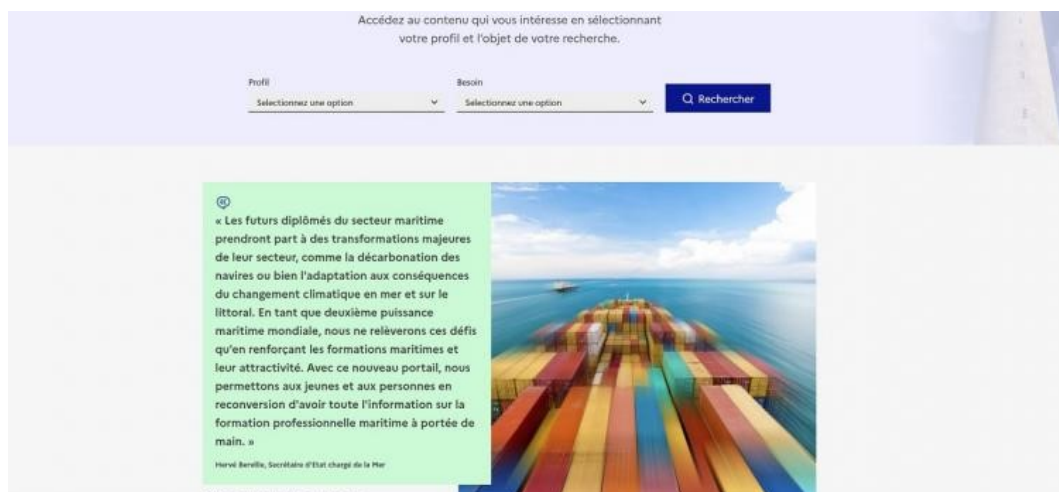
Propos recueillis par Anne-Laure GROSMOLARD

UN PORTAIL INTERNET DÉDIÉ POUR UNE MEILLEURE VISIBILITÉ

Annoncé par Hervé Berville *alors qu'il était en visite à l'Ensam au Havre*, le jeudi 8 décembre, *le nouveau site internet* baptisé Formations et métier de la mer et piloté par le secrétariat d'État chargé de la mer, « **propose une offre modernisée et complète d'informations sur les métiers de navigants dans les différents secteurs économiques et présente également les formations certifiantes pour les exercer** », souligne le communiqué publié à son lancement.

Métiers, parcours de formation, établissements, alternance, équivalences, modalités d'examens... Les informations réunies au sein de cet unique portail sont nombreuses et relativement complètes. « **Avec ce nouveau portail, nous permettons aux jeunes et aux personnes en reconversion d'avoir toute l'information sur la formation professionnelle maritime à portée de main** », a déclaré Hervé Berville début décembre.





Le site internet a été lancé le 8 décembre par Hervé Berville. (Photo : DR)

Formations mer met aussi à la disposition de tous les gens de mer les textes réglementaires sur les formations et la délivrance des certifications professionnelles maritimes, et propose un ensemble de documents sur les examens (règlements, inscription, annales) ainsi que diverses informations pratiques. Il renvoie enfin à de nombreux autres sites maritimes offrant ainsi une vision plus complète des spécificités des métiers de marin.

Cet article est paru le 9 février dans notre mensuel, en version papier, dont le dossier est consacré à la formation maritime. À retrouver en kiosque, en version numérique ou dans notre boutique en ligne.

France Formation Ensm Ensam Lycées Professionnels Maritimes Alternance

Articles liés

Hervé Berville lance un nouveau portail dédié à la formation maritime

Les lycées maritimes s'arment pour mieux se faire connaître et attirer

À La Réunion, Hervé Berville promet le soutien de l'État au futur lycée de la mer

Hervé Berville : « La vision portée par les armateurs français est la bonne »

Armateurs et filière de l'éolien en mer s'engagent à travailler ensemble

+